



Philippeville, le 28 septembre 2023

Froidchapelle

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CLDR du 26 septembre 2023
Salle du conseil – Froidchapelle

Ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV de la réunion du 01 mars 2023
2. Information sur le recrutement des nouveaux membres de la CLDR
3. Information sur la 1^e demande de convention – F.P 1.1 Aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt
4. Information sur le recrutement, les futures missions et les objectifs de la Maison de la Ruralité
5. Divers
6. Visite de la future Maison de la Ruralité, n°32 place Albert 1er - Froidchapelle

Monsieur le Bourgmestre introduit la séance dans la salle du Conseil puis laisse la parole à Monsieur HIGNY de la FRW.

1- Approbation du PV de la réunion du 01 mars 2023

Le PV est approuvé sans remarque.

2- Information sur le recrutement des nouveaux membres de la CLDR

La CLDR actuelle compte 28 membres, 21 citoyens et 7 élus.

Les membres avaient exprimé, lors de la réunion du 16 novembre 2022, leur souhait d'intégrer de nouveaux membres afin d'accroître la participation citoyenne au sein de la Commune et de « redynamiser » la Commission.

Suite à cela, de décembre 2022 au 15 février 2023, un appel à candidature avait été lancé. Vu le nombre peu important de candidatures rentrées dans les délais (2), l'appel à candidature a été prolongé jusqu'au 14 mai 2023.

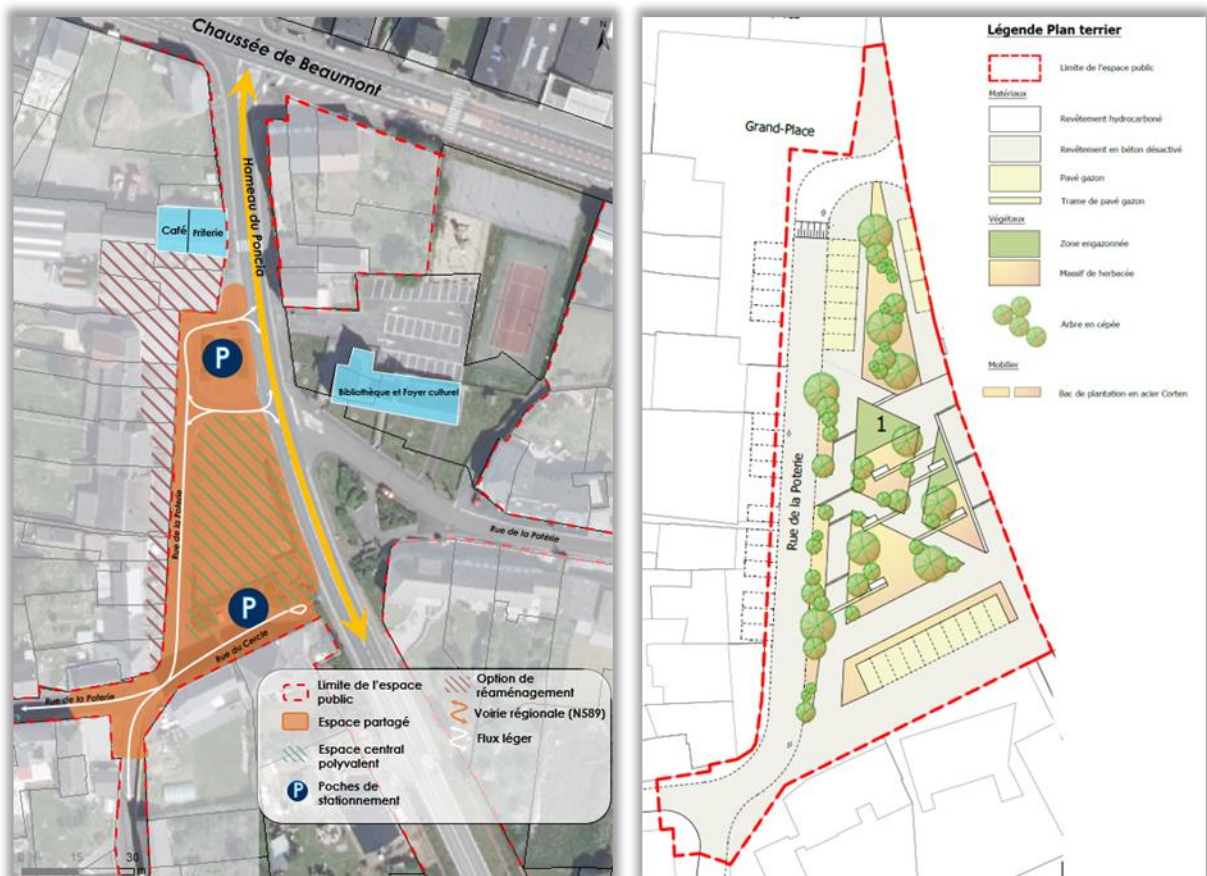
8 candidatures ont finalement été reçues :

- Olivier BOUCHAT – Erpion
- Marc DEPRETER – Vergnies
- Pascal LEROY – Froidchapelle
- Jean-Louis CONREUR – Froidchapelle
- Maryse CROVATTO – Froidchapelle
- Louis DE RIECK – Boussu-Lez-Walcourt
- Myriam RAVOISIN – Boussu-Lez-Walcourt
- Xavier VIGNERON – Boussu-Lez-Walcourt

Les membres s'accordent tous pour proposer cette nouvelle composition de la CLDR de 36 membres au prochain Conseil communal (9 octobre 2023).

3- Information sur la 1^{ère} demande de convention – F.P 1.1 Aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt

Le projet 1.1 vise le réaménagement du centre de village de Boussu-lez-Walcourt (place) en un espace agréablement verdurisé, convivial et multifonctionnel. L'objectif principal est de redonner à cet espace sa vocation de cœur de village dans lequel s'inscrit une nouvelle dynamique de cohésion sociale accompagnée d'un renforcement infrastructurel.



Aménagements proposés :

- Réorganisation du stationnement,
- Sécurisation du site + développement modes doux (espace partagé)
- Création d'un espace central polyvalent
- Végétalisation de la zone
- Mise en place signalétique

Le coût estimé des travaux est de 690.000€ avec l'espoir d'une subvention DR de 80% sur une assiette de subvention de 500.000€, soit un plafond de 400.000€ de subsides.

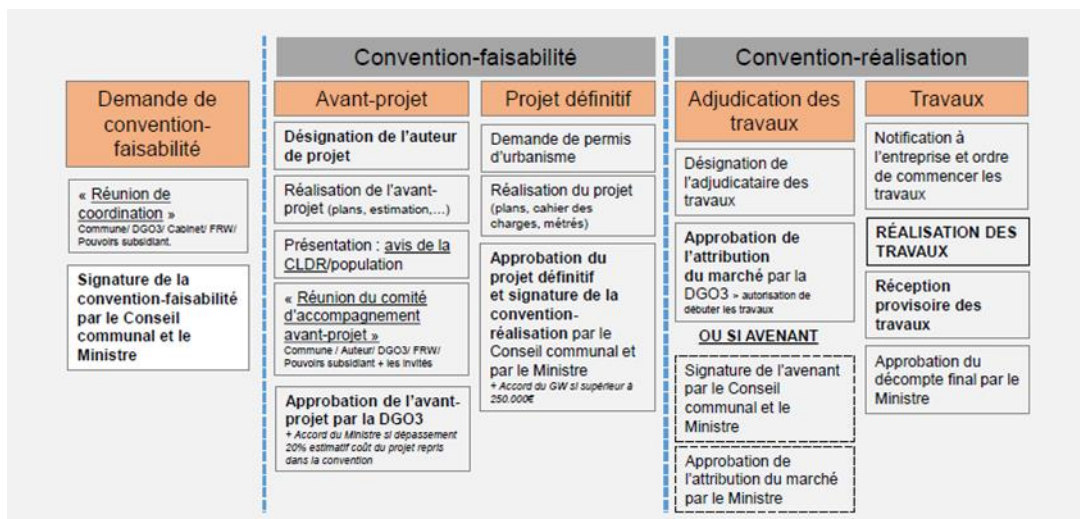
Il est rappelé qu'il ne s'agit ici que d'une fiche-projet et d'une illustration et non du projet définitif, le projet est amené à évoluer. En temps voulu, la CLDR, comme la population, seront invités à la présentation de l'avant-projet pour remettre leur avis.

La procédure est explicitée : suite à la réunion de coordination (Commune, DGO3, FRW, Pouvoirs subsidiants, cabinet), la commune attend la signature de la ministre pour la convention-faisabilité. Monsieur Denis interrogera monsieur Nicodème, du développement rural prochainement.

Après la notification de la convention faisabilité, 20.000€ sont débloqués pour engager un auteur de projet. La Commune dispose d'un délai de 24 mois pour remettre le dossier projet définitif à l'administration.

Après la notification de la convention réalisation, la Commune dispose de 12 mois pour mettre les travaux en adjudication.

Le schéma suivant résume cette procédure :



Un membre demande si l'estimation financière est évolutive. Monsieur Sylvain Jaspert (échevin des travaux) explique qu'il s'agit du montant au moment de la rédaction de la Fiche-Projet, le projet définitif évoluera, tout comme son coût. A contrario, les subsides ne dépasseront pas le plafond des 400.000€.

4- Information sur le recrutement, les futures missions et les objectifs de la Maison de la Ruralité

Suite à l'appel à la procédure de recrutement, madame Céline PORTO-CARRERO a été engagée comme collaboratrice culturelle et touristique pour la Maison de la Ruralité. Pour toute demande d'informations, vous pouvez la contacter à l'adresse mail suivante : maisondelaruralité@commune-froidchapelle.be

Les futures missions et objectifs de ce poste seront entre autres de :

- Développer une vision stratégique des événements à caractère culturel et touristique
- Mobiliser le public en vue de le sensibiliser à l'importance de la culture et du tourisme ainsi qu'aux richesses locales
- Soutenir et collaborer avec les associations locales
- Assurer la circulation d'informations

Un membre se demande si les missions précitées sont toutes celles reprises dans la fiche-projet car les missions relatives à la ruralité n'y apparaissent pas dans la présentation de la FRW comme la promotion des produits du terroir, EPN, etc. → La définition complète des missions est à compléter sur base des travaux précédents (Fiche-Projet, GT, profil de fonction, etc.) et avec la collaboratrice après la prise en main de son poste. Les missions complètes seront présentées lors de l'inauguration prochaine de la Maison de la Ruralité (20 octobre 2023).

Il avait été imaginé de convier la nouvelle employée à cette réunion mais celle-ci qui doit encore prendre ses marques pour ce nouveau poste. À l'avenir, elle sera invitée à la commission pour effectuer un retour de l'année écoulée et présenter la programmation des activités et actions pour l'année nouvelle.

5- Divers

Bibliothèque

Les bibliothèques de Froidchapelle et Boussu-lez-Walcourt ont fusionné pour pouvoir accéder à la reconnaissance provinciale et obtenir les subsides qui en découlent. La bibliothèque localisée dorénavant [rue des Arzières 24](#) à Froidchapelle devient également une ludothèque. Voici le nouvel horaire :

- Jeudi : 9h - 12h et 15h - 17h30
- Vendredi : 15h - 17h30
- Samedi : 9h - 12h

Contrairement à avant, la bibliothèque sera ouverte tous les samedis et non plus un samedi sur deux. Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec la nouvelle bibliothécaire communale, entrée en fonction au mois de juin 2023, madame Julie Henry via l'adresse mail suivante : biblio@commune-froidchapelle.be

Concernant le bibliobus, ce service continue, avec un passage toutes les 3 semaines le lundi de 9h30 à 10h30 à l'école communale de Boussu-lez-Walcourt et de 11h à 12h à l'école communale de Fourbechies.

Question d'un membre, reçue par mail

« Parmi les projets non financés par les subsides reçus, la commune a-t-elle prévu de financer sur ses fonds propres d'autres projets repris dans la liste ? »

Le bourgmestre explique que lors d'appels à projets, la commune pioche parmi les différentes fiches-projets du PCDR pour y répondre et espérer d'autres sources de financement (exemple : Fiche-projet 1.5 : Développer la mobilité douce sur la commune afin de relier tous les villages entre eux et les villages et les lacs, le projet de liaison douce entre Erpion et les lacs a été rentré dans l'appel à projet PIMACI et a reçu une promesse de subsides).

Madame Algoet complète avec les projets réalisés via le PCDN (devenu BiodiverCité en 2020) ainsi que les opportunités de réalisation de projet via le Parc national.

Le directeur général intervient pour rappeler que les investissements sur fonds propres se feront prudemment et uniquement pour des projets de petite envergure. Les projets plus importants ne se feront que via l'aide de subsides.

Projet PBE de Boussu-lez-Walcourt

Un membre s'interroge sur l'évolution du projet PBE (Plan Bois Energie). Une société a été désignée pour la réalisation du cahier spécial des charges (CSC). Le CSC a été approuvé au conseil communal et envoyé à la Région. Ne répondant pas à tous les critères POLLEC, le CSC devra être revu et repassé au conseil communal.

Reconversion des Parcs résidentiels en zone d'Habitat vert

Un membre explique le cas de la commune de Philippeville qui, faute d'avancée de la part de la Région, a décidé de financer via un emprunt et une taxe compensatoire les aménagements nécessaires sur les différents parcs d'habitat permanent (égouttage, voiries...).

Froidchapelle et Philippeville s'étaient associées pour l'engagement d'un avocat commun pour les reprises de voiries ainsi que pour défendre leur point de vue devant la ministre. Qu'en est-il de Froidchapelle quant au financement du projet ? La question sera évoquée au prochain conseil communal.

Visite de la Maison de la Ruralité

La réunion se termine avec la visite de la Maison de la Ruralité.

Une société de nettoyage a terminé de nettoyer les lieux en ce jour. Quant aux travaux, il ne reste que quelques luminaires et matériels multimédias à placer. Le mobilier non fixe (tables et chaises) arrivera également prochainement et sera financé sur fonds propres contrairement au mobilier fixe compris dans le subside.

Le rez-de-chaussée comprend l'accueil, l'espace EPN (subsidé via un autre appel à projet), une petite cuisine, des sanitaires et une salle d'exposition. L'étage comprend également des sanitaires, des locaux techniques et une grande salle de réunion.

La réunion ainsi que la visite du bâtiment se clôturent.